



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délais de remboursement

Question écrite n° 30328

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les difficultés de remboursement du paiement du dispositif d'activité partielle mise en place pour les particuliers-employeurs. Pour contribuer à la dynamique de solidarité nationale suite à l'impact de l'épidémie du coronavirus, les pouvoirs publics et l'Urssaf ont mis en place une mesure d'accompagnement : le dispositif d'indemnité exceptionnelle d'activité partielle étendu aux salariés à domicile, afin que ces derniers puissent garder leur pouvoir d'achat. Sur demande du gouvernement, les particuliers employeurs qui le pouvaient déclaraient et versaient l'intégralité de la rémunération mensuelle à leurs salariés avec la promesse d'être remboursés. Une grande majorité d'entre eux ont eu recours à ce dispositif. Mais aujourd'hui ils ne bénéficient pas de ce remboursement et les organismes sociaux affirment qu'il n'y a pas de décisions nationales sur le sujet. Il lui demande si elle peut intervenir afin que les particuliers employeurs puissent obtenir leurs remboursements dans de meilleurs délais comme cela avait été promis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30328

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4178

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)